|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Groupe Eolien de la conférence bretonne de la transition énergétique***  ***Binôme #2*** | | ***Thème(s) dans le(s)quels le groupe identifie la structure comme levier : 1-2***  ***Nom de structure : ALEC bretonnes***  ***Nom(s) des (de la) personne(s) : Bertrand MEAR et Benoît AIGNEL***  ***Fonction au sein de la structure : Chargée de projets régionaux***  ***Date : … /… / 2017*** |
| **Q1** | Que pensez-vous du développement de l’éolien en Bretagne ? Avez-vous identifié des freins au développement de nouveaux parcs ? des leviers ?  Un développement présent mais insuffisant au regard du potentiel technique (on parle ici de ressource en vent, le potentiel géographique n’a pas été quantifié).    Freins :  - réseaux anti-éoliens structurés  - contraintes réglementaires qui limitent drastiquement les zones de potentiel encore disponibles  - manque de concertation des développeurs avec les territoires (ex : parc de 3 éoliennes à Loemeur)  - manque de mobilisation locale en faveur des projets  - manque d’appropriation des enjeux et des modalités des projets éoliens par les collectivités  Leviers : cf. réponses aux questions ci-dessous.  Il est primordial d’informer les citoyens en amont des projets et de discuter avec eux.  La Bretagne dispose d’une particularité : un tissu associatif très fort. Si le Conseil Régional investit dans une dynamique locale de développement éolien, ce tissu associatif pourra se mobiliser et développer des projets citoyens. | |
| **Q2** | Quelle sera, selon vous, la place de l’éolien dans l’économie bretonne de demain ?  Elle pourrait être conséquente s’il y a des investisseurs locaux et qu’on gère des reconversions industrielles (automobiles ou maritimes) vers une filière de construction éolienne. Il faut privilégier les investissements locaux, pas les investissements étrangers. | |
| **Q3** | Quel regard portez-vous sur la planification de l’éolien ? Quelle vous semble être l’échelle la plus appropriée pour une éventuelle planification ?  On a besoin d’un Schéma régional éolien qui donne les objectifs à fixer par territoire pour atteindre les objectifs régionaux (nécessaire solidarité territoriale). Le SRE initial n’était pas assez précis.  Et de schémas types ZDE ou schémas éoliens pour préciser concrètement le potentiel technique à l’échelle des SCoT et des PCAET. La planification a effectivement du sens à l’échelle du Pays et de l’EPCI. | |
| **Q4** | Quel regard portez-vous sur le développement de nouveaux marchés coopératifs locaux ?  Pas forcément contre, mais il faut s’assurer de la légalité d’un tel dispositif (freins réglementaires à lever).  Il vaudrait mieux, dans un 1er temps, concentrer nos efforts sur le développement de l’éolien participatif. | |
| **Q5** | Que pensez-vous de la participation financière des collectivités dans les projets ?  Elle est nécessaire mais trop peu présente pour l’instant.  Si les collectivités locales sont impliquées dans le financement, on peut envisager qu’elles affectent les ressources financières au financement de travaux de maîtrise de l’énergie (boucles vertueuses).  Cela permet aux collectivités de garder la maîtrise du développement du territoire et d’éviter l’éparpillement lié à la logique des développeurs éoliens.  La Région pourrait exiger cette participation des collectivités sur le territoire breton. Ce serait un signal fort ! | |
| **Q6** | Que pensez-vous de la mise en place de formations pour les acteurs locaux (dont élus, volet EPCI) ?  Que du bien !  Commencer par former les animateurs territoriaux énergie-climat (PCAET, SCoT, ALEC) puis s’appuyer sur eux pour participer à la diffusion de ces formations, notamment auprès des élus. | |
| **Q7** | Que pensez-vous des projets éoliens participatifs ? Avez-vous des retours d’expérience à partager ?  La participation peut rallonger un peu les délais mais les enjeux en valent la peine :  - Cela permet de donner du contrepoids aux opposants  - C’est un levier pour sensibiliser aux enjeux énergétiques de manière générale  - Cela permet de garder l’argent sur le territoire (circuit court)  - Cela permet aux collectivités de s’impliquer dans les projets  - Cela permet aux citoyens d’être fiers de leur initiative  La participation des citoyens est en cohérence avec le rôle des ALEC.  Seul retour d’expérience : Béganne | |
| **Q8** | Si les actions suivantes étaient retenues dans la Feuille de route, quelle pourrait être la place et l’engagement de votre structure dans ces actions ?  **- Etudier l’histoire énergétique des territoires (élus/habitants)**  Les ALEC peuvent animer des observatoires et valoriser l’histoire du territoire en partenariat avec d’autres associations impliquées dans la connaissance du patrimoine local.  **- Faire réfléchir localement sur l’énergie**  C’est le coeur de métier des ALEC !  **- Multiplier les formations sur l’éolien**  Les ALEC peuvent être un relais local en relayant les demandes, les informations, en les soutenant sur le plan logistique (ex : trouver une salle), en mobilisant les acteurs pour qu’ils y participent (mobilisation du réseau tissé localement). Les formations seraient quant à elles prodiguées par des structures compétentes sur l’éolien citoyen (ex : Taranis a formé les gens de Morlaix Communauté pendant 1j)  - **Développer des outils de dialogue d’égal à l’égal avec les développeurs (pour élus/citoyens)**  *Merci de préciser concrètement ce en quoi consisterait cet outil.*  **- Mettre en place des comités de pilotage locaux**  Les ALEC peuvent identifier les acteurs à réunir et rappeler les enjeux. Mais elles ne peuvent ni participer au montage du comité de pilotage, ni s’afficher en faveur d’un projet s’il est porté par un développeur.  - **Favoriser le portage politique local au long cours**  C’est l’avantage des ALEC par rapport aux collectivités elles-mêmes d’assurer de la continuité au-delà des mandats politiques.  **- Favoriser des projets plus participatifs**  Cf. projet de charte Taranis – ALEC.  **- Mettre en place des newsletters de projet**  Relayer ces newsletters dans nos propres outils de communication s’il s’agit d’un projet citoyen.  **- Mettre en place des réunions publiques sur l’éolien indépendant de projet particulier**  Les ALEC peuvent relayer et appuyer ces réunions, rappeler les enjeux énergétiques du territoire.  - **Création de kit pour les élus (guide / support / film /…)**  Les ALEC peuvent apporter leur savoir-faire en matière de vulgarisation pour s’adresser à différents publics de manière pédagogique (notamment les élus). Elles peuvent être sollicitées pour la conception de ces outils. | |
| **Q9** | Seriez-vous d’accord pour apparaitre comme actrice d’une action retenue dans la Feuille de route ? si oui, comment, quand et sous quelles conditions ?  Oui, sur les actions identifiées ci-dessus, à condition de pouvoir garder notre indépendance à l’égard des acteurs privés et que ces actions soient financées et inscrites dans un programme d’action.  Où ? Quand ? Comment ?  Il paraît compliqué de répondre à ces questions aujourd’hui, les ALEC y répondront dans un 2nd temps, lorsque l’activation de leviers spécifiques aura été décidée. | |